

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 21 septembre 2017

Date d'affichage 21 septembre 2017

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 21 (+ 7 procurations)

votants 28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20171006-DEL_17_09_27_27-DE

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT

Le VINGT-SEPT SEPTEMBRE à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2017

Etaient présents : M. Didier REVEAU, M. THOREAU Jean, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M. Philippe GALLAND, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Thomas GAETAN, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Sylvie DOLLON, M. Nicolas CHABLE, M. Michel DIEDERICH, Mme Marie-Claire DUCELLIER, Mme Hélène DEBLOCK, M. Gérard GUESNE, Mme Dominique BURLOT, M. Michel ARBOUYS, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Thierry PERRE, M. Claude DROUET

Excusés : Mme Pascale LEVEQUE (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Camille MORIN-BURRE (Pouvoir donné Josette JACOB), M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Philippe GALLAND), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné Daniel GUEDET), Mme Virginie ARZUL-MORICEAU (Pouvoir donné à Jean THOREAU), Mme Sylvie FAVRET (Pouvoir donné à Claude DROUET), M. Quentin GUTIERRES

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Edith ALIX a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

CENTRE MUNICIPAL DE SANTE FERTOIS : SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR L'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE FRANCAISE

VU le rapport de Monsieur le Maire,

CONSIDERANT qu'afin de pallier le déficit médical sur le territoire, la commune cherche à recruter des médecins,

CONSIDERANT que dans ce cadre, la société SUP GARCIA, spécialisée dans la formation pour adulte mais également dans la prestation de services (administratifs et conseils aux entreprises et collectivités), peut aider la commune dans cette démarche,

CONSIDERANT que cette société forme depuis quelques années des médecins espagnols à l'apprentissage de la langue française, pour ensuite proposer des postes en France,

CONSIDERANT que, pour ce faire, une convention doit être signée entre la Ville de la Ferté-Bernard et la société SUP'GARCIA,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (28 Pour – 0 Contre – Abstention),

Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoint(s) à :

- A signer une convention tripartite de formation entre la commune, la société SUP'GARCIA (6 Avenue du Pesquit 64230 L'ESCAR) et les potentiels candidats,
- Régler les honoraires qui en découleront,
- Signer toute(s) autre(s) convention(s) à venir dans ce même domaine et régler les honoraires qui en découleront.

Pour Copie Conforme,

Le Maire

Didier REVEAU